① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2025 ③	Net 31/12/2024 ④
Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial 010	174 710	012	174 710	
	- Autres 014		016		
Immobilisations corporelles	028	14 000	030 3 889	10 111	
Immobilisations financières (1)	040		042		
(5) TOTAL I	044	**188 710**	048 **3 889**	**184 821**	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070		
Autres créances (3)	072		074		1 500
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	5 241	086	5 241	
Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	**5 241**	098	**5 241**	1 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**193 951**	112 **3 889**	**190 062**	**1 500**

PASSIF			31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel		120	1 500	1 500
Écarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126		
Réserves règlementées		130		
Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres) 131	132		
Report à nouveau		134		
Résultat de l'exercice		136	7 103	
Subventions d'investissement		137		
Provisions règlementées		140		
	TOTAL I	142	**8 603**	1 500
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)		156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166	240	
Dettes fiscales et sociales	(dont montant de la TVA) 169 2 881	172	2 881	
Comptes courants d'associés		173	178 338	
Autres dettes		175		
Produits constatés d'avance		174		
	TOTAL III	176	**181 459**	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	**190 062**	**1 500**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025 — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/12/2025		31/12/2024
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210			
Production vendue biens		215		214			
Production vendue services		217		218	24 663		
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	**24 663**		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	63		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier 4 167 immobilier)			242	12 430		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	1 178		
Rémunérations du personnel				250			
Charges sociales				252			
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	3 889		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262			
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	**17 559**		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	7 103		
Produits financiers			III	280			
Produits exceptionnels			IV	290			
Charges financières			V	294			
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI		300			
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)						
Impôts sur les bénéfices			VII	306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	**7 103**		
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)			312	**7 103**	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324			
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	

Déductions

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138			
Investissement et souscription outre-mer	344	Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993		342	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345			
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181					
Divers, dont :						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		350	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	7 103	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables	(dont imputés sur le résultat)			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	7 103	372	

SAS ABA TAXIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1500 Euros

Siège social : 8 ALLEE COLBERT, 91230 MONTGERON

SIREN :983680034

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU **10-06-2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix, juin
À Quinze heures trente minutes.

Les associés de la société **SAS ABA TAXIS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social ou par visioconférence, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **bouguerba bouzid**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président , permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent **150 actions** sur les **150 actions** ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au **31-12-2025**,
- le rapport de gestion du Président ,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président ,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31-12-2025** et quitus au Président ,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président .

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président , approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le **31-12-2025**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de **7103 € ("sept mille cent trois Euros")** de l'exercice en réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à **Seize heures trente minutes**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Le Président

